

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-321  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**OBJET : OPÉRATI  
ON « VILLE  
DURABLE »  
N°2024-21 -  
ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION  
LA ROUE QUI  
TOURNE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 5 DECEMBRE  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès  
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,  
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne  
GUILHEM,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

**Absents** : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire** : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'association La Roue qui Tourne a déposé  
un projet de création de maison de l'écomobilité dans le cadre du programme CEE TIM'S.

Ce projet a été lauréat et permet de proposer à Castelnaudary et sur le territoire lauragais audois  
un bouquet d'action autour de la mobilité et un accompagnement au changement pratique pour  
une mobilité inclusive et durable.

Pour mener à bien son projet de développement, l'association, a répondu à l'appel à projet  
« Gares et Connexions » et peut bénéficier de locaux au niveau de la gare SNCF qui permettront  
d'installer des bureaux fonctionnels et adaptés pour accompagner le public et le territoire sur les  
enjeux de mobilité pour tous et la réduction de son impact écologique.

Afin de financer les dépenses de travaux et d'acquisition matérielles (vélos électriques

notamment), l'association a déposé une demande de financement auprès des fonds européens LEADER, qui implique un co-financement de la part des collectivités publiques et de l'autofinancement.

Le coût total de l'opération s'élève à 81.000€ HT dont 30.000€ pour l'acquisition de vélos électriques.

Dans ce cadre, l'association La Roue qui Tourne a sollicité la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à hauteur de 9 000 €.

Elle a également sollicité la Ville de Castelnaudary pour participer au financement de l'achat des vélos électriques à hauteur de 9 000€.

18 000€ de Dotation Innovation Expérimentation de la Région et 28 800€ de LEADER sont également appelés sur cette opération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**DECIDE** d'attribuer 9.000€ de subvention à l'association La Roue qui Tourne dans le cadre du projet de maison de l'écomobilité et plus particulièrement de l'achat de vélos électriques intégré à cette opération (les crédits sont prévus sur l'article 65 748 du BP 2024).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

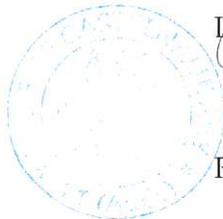
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 19 DEC. 2024
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
19 DEC. 2024
Par publication le 20 DEC. 2024
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20 DEC. 2024



ID : 011-211100763-20241211-DB2024321-DE